

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	13 (1884)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tout à fait unique. Point de cahier spécial pour l'arithmétique, point d'autre encore pour les punitions de tout genre, etc. Ne tombons pas dans la multiplicité. Dans ce cahier unique ne peut-on pas tout enregistrer ? Cette pièce, ne deviendra-t-elle pas, tout à la fois, pour l'élève son journal et son témoignage, le recueil de ses travaux, et pour l'instituteur, son critique véridique et l'écho de ses procédés, de ses méthodes d'enseignement.

C'est ainsi que Messieurs les inspecteurs pourront se convaincre que l'instituteur suit scrupuleusement l'ordre du jour, et son journal de classe, qu'il fait des revues fréquentes des matières enseignées, etc. etc.

De la sorte le livret-certificat devient superflu. Encore une économie d'argent pour les parents et de temps pour l'instituteur. Ce livret n'a plus sa raison d'être ; puisque le cahier unique mentionnera jour pour jour les présences, les absences légitimes ou illégitimes, tous les exercices sans exception, les corrections, les observations du maître, ses témoignages bons ou mauvais, etc., etc.

Mais pour que ce cahier remplace fidèlement le livret-certificat, il faut qu'il soit conservé à l'école jusqu'à l'émancipation de l'élève ; qu'il puisse être transmis à l'instituteur d'un autre cercle pour le cas où l'enfant change de localité avant l'âge requis pour l'émancipation.

Ce serait là une heureuse innovation ; j'ajouteraï même que c'est une simplification : de plus, le maître n'aura plus à examiner le nouvel élève qui lui arrive. L'examen du cahier suffira pour juger de son degré d'instruction, puis pour le placer sans tâtonnement dans la division qui lui convient.

Voici donc, à mon avis, ce qui serait à désirer : 1^o Un cahier uniforme pour toutes les écoles du canton ; cahier solidement relié. 2^o Une exposition où les cahiers des élèves émancipés occuperont la première place. 3^o Une commission composée d'instituteurs habiles et impartiaux qui serait appelée à examiner minutieusement ces travaux journaliers, qui porterait un jugement sincère sur chacun d'eux et assignerait son prix ou une mention honorable aux meilleurs ouvrages.

Les noms des élèves qui se seraient distingués figureraient ensuite dans la *Feuille officielle*. Par là on stimulerait le zèle des maîtres, l'application des élèves et l'on exciterait de plus en plus le bon vouloir des parents. En terminant l'exposé de ces quelques réflexions, je dirai comme M. D. « C'est une innovation que j'aimerais à voir discuter. »

A. B.

Chronique scolaire

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — A la dernière séance de l'Institut genevois, M. Menn a donné quelques renseignements sur les écoles de travaux manuels, créés à Bâle, Berne, Saint-Gall et Fribourg.

A Bâle, la société fondatrice a commencé avec une soixantaine d'élèves et une seule école ; le succès l'a engagée bientôt à en ouvrir deux autres. Pendant le congrès scolaire de Bâle, M. Menn a vu travailler ces enfants ; les plus jeunes (9 ans) faisant du cartonnage, d'autres des objets tournés ou de la sculpture sur bois ; les plus âgés (11-13 ans) de la petite menuiserie. Ils avaient l'air heureux de se livrer à ces travaux. M. Menn ajoute à ce propos quelques détails sur le cours normal qui s'est donné à

Bâle au mois de juillet sous les auspices de la même Société. Ce cours a été suivi par trente-neuf instituteurs de différents cantons.

Il parle ensuite des deux écoles analogues créées à Berne par une société. On y enseigne aux élèves des écoles publiques à faire des jouets d'enfants, des brosses et de la vannerie. Les produits sont vendus en ville au bénéfice de ces jeunes travailleurs. Pour la première école, le Comité a commencé avec cent fr., l'Etat de Berne fournissant le local et le chauffage.

A Saint-Gall, un comité a également ouvert une école où, pendant l'hiver dernier, une trentaine d'enfants, séparés en trois divisions, ont fait du découpage, de la reliure, du cartonnage, du modelage et de la sculpture sur bois. Elle a recommencé cet hiver avec soixante élèves.

A Fribourg, une école semblable s'est ouverte le 8 octobre avec soixante-quatre enfants. On leur fait faire de petits ouvrages en carton, bois, paille et osier que l'on vendra ensuite à leur profit. Un comité s'est chargé de l'organisation et des frais; l'Etat fournit le local et le chauffage et donnera, s'il y a lieu, un subside.

EXAMEN DES RECRUES. — Le *Vaterland* se plaint avec raison des exigences absurdes des examinateurs vis-à-vis des recrues.

Y a-t-il du bon sens à demander à un jeune agriculteur ou à un ouvrier qui ont quitté l'école depuis cinq ans, des choses que même des hommes d'une bonne instruction ignorent? Ainsi, l'indication des noms des montagnes, des vallées, des rivières, des villes, des limites des cantons, des passages de montagne, etc., sur une carte muette de la Suisse! Il y a bien des régents qui ne sauraient répondre.

Et en matière d'arithmétique, même exagération. Le *Vaterland* rapporte qu'à Willisau on a posé à une recrue de la campagne le problème suivant: Le granit est 2,7 fois plus lourd que l'eau. Combien pèse un bloc de granit de $1\frac{3}{4}$ m. de long, 1, 48 m. de large et $1\frac{1}{4}$ m. de haut?

Nous parions une bonne somme, dit le *Vaterland*, que 80 % citoyens suisses soi-disant instruits, c'est-à-dire ayant reçu une instruction moyenne, seront embarrassés devant ce problème. Et voilà ce qu'on demande à un jeune paysan de 20 ans.

A IMITER CHEZ NOUS. — Tous les jeunes gens du village de Kienberg, (Soleure) qui avaient dû fréquenter l'année dernière le cours de l'école complémentaire et qui avaient été dispensés à la suite d'examens, se sont représentés volontairement cette année et ont déclaré vouloir suivre les cours de cet hiver.

